

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2047

présenté par  
M. Véran  
-----

### ARTICLE 5 QUINQUIES

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

L'emploi de la conjonction « et » a pour effet, non recherché, de restreindre le champ des interdictions prévues par l'alinéa.